



Strasbourg, le 8 avril 2013

CDDH(2013)R77

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)**

---

**RAPPORT**

---

**77<sup>e</sup> réunion**

**Strasbourg, 19 – 22 mars 2013**

## Résumé

Au cours de cette réunion, le CDDH a, en particulier :

- (1) adopté des commentaires sur la Recommandation de l'Assemblée Parlementaire 2010(2013) – « Migration et asile : montée des tensions en Méditerranée orientale » (voir Annexe III) ;
- (2) concernant la réforme de la Cour :
  - (i) approuvé le projet de Protocole n° 16 à la Convention (document CDDH(2013)R77 add. I) et adopté le Rapport explicatif l'accompagnant (CDDH(2013)R77 add. II) en vue de leur transmission au Comité des Ministres ;
  - (ii) adopté son rapport sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour (CDDH (2013)R77 add. III) en vue de sa transmission au Comité des Ministres ;
  - (iii) adopté son rapport sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative » (CDDH (2013)R77 add. IV) en vue de sa transmission au Comité des Ministres ;
- (3) donné des orientations au Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) et à ses groupes de rédaction GT-GDR-D et GT-GDR-E sur l'organisation de leurs travaux futurs ;
- (4) pris note des travaux en cours sur l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH ;
- (5) donné des orientations pour les travaux en cours et à venir en matière de développement et promotion des droits de l'homme (voir point 5) et, dans ce contexte :
  - (i) pris note des travaux de son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme des personnes âgées (CDDH-AGE) ;
  - (ii) discuté de la manière de donner suite aux travaux sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme suite aux décisions prises par les Délégués des Ministres le 30 janvier 2013 lors de leur 1160<sup>e</sup> réunion ;
  - (iii) pris note de l'état de préparation d'un projet d'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses ;

- (iv) examiné et adopté son rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées (CDDH(2013)R77 add.V) en vue de sa transmission au Comité des Ministres ;
  - (v) examiné et adopté son rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (CDDH(2013)R77 add.VI) en vue de sa transmission au Comité des Ministres ;
  - (vi) donné des orientations au Secrétariat pour ses travaux futurs en matière de développement des droits de l'homme et en particulier élaboré, à titre liminaire, une liste de priorités complémentaires pour le prochain biennium ;
- (6) pris note des travaux en cours au sein du Comité sur la bioéthique (DH-BIO) ;
- (7) pris note des travaux en cours au sein de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) ;
- (8) échangé des vues avec le Commissaire aux droits de l'homme, M. Nils MUIŽNIEKS et décidé d'inviter le Président de la Cour, M. Dean SPIELMANN, à un échange de vues à sa réunion de juin 2013 ;
- (9) reçu des informations du Secrétariat pertinentes pour la discussion, lors de la prochaine réunion, des priorités du CDDH pour le prochain biennium, et examiné ses méthodes de travail ;
- (10) adopté le calendrier de ses réunions et de celles de ses instances subordonnées (voir Annexe III).

\* \* \*

### Annexes

- I. Liste des participants
- II. Ordre du jour (tel qu'adopté)
- III. Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2010(2013) - "Migration et asile: montée des tensions en Méditerranée orientale":
- IV. Déclarations faites par deux délégations concernant le point 5.5 – Suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- V. Calendrier des réunions du CDDH et des instances subordonnées

Addenda

- CDDH(2013)R77 Addendum I: projet de Protocole n° 16 à la Convention
- CDDH(2013)R77 Addendum II: rapport explicatif au Protocole n° 16 à la Convention
- CDDH(2013)R77 Addendum III: rapport sur les mesures provisoires prises au titre de l'article 39 du Règlement de la Cour
- CDDH(2013)R77 Addendum IV: rapport sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative »
- CDDH(2013)R77 Addendum V: rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées
- CDDH(2013)R77 Addendum VI: rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

\* \* \*

## Introduction

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 77<sup>e</sup> réunion du 19 au 22 mars 2013 à Strasbourg sous la présidence de M. Derek WALTON (Royaume-Uni). La liste des participants figure à l'Annexe I.<sup>1</sup> L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II. Le CDDH a pris note des informations générales figurant dans le document de référence (CDDH (2013)001) et du rapport de la dernière réunion de son Bureau (CDDH-BU(2013)R87).

### **POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX**

Projet d'ordre du jour	CDDH(2013)OJ001
Projet d'ordre des travaux	CDDH(2013)OT001
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Rapport de la 76 <sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)	CDDH(2012)R76

2. Le CDDH adopte l'ordre du jour et l'ordre des travaux et note que le Bureau a autorisé la participation des représentants de plusieurs ONG à divers points de l'ordre du jour.<sup>2</sup>

### **POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Recommandation 2010(2013) - « Migration et asile : montée des tensions en Méditerranée orientale »	CDDH(2013)006

3. S'agissant de la Recommandation de l'Assemblée 2010 (2013) – « Migrations et asile: montée des tensions en Méditerranée orientale », le CDDH échange des vues sur le projet de commentaires présenté par le Bureau (CDDH-BU(2012)R87), Annexe III) et élaboré à la lumière notamment des commentaires reçus de la délégation de la Suède et de la CEC / KEK (voir document CDDH(2012)006). Le CDDH décide d'adopter les commentaires qui figurent à l'Annexe III au présent rapport.

### **POINT 3 : REFORME DE LA COUR (DH-GDR)**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 76 <sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)	CDDH(2012)R76

<sup>1</sup> Faisant suite à la Déclaration CM(2009)68 – « Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits » et aux propositions pratiques élaborées par le Bureau du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC, document CDMC-BU(2010)001), la liste des participants inclut désormais des chiffres sur la répartition des participants par sexe.

<sup>2</sup> *Confédération européenne des syndicats* (CES / ETUC) : points 3, 4, 5; - *Conférence des églises européennes* (CEC / KEK) : points 3 et 5; *International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association* (ILGA) et *Transgender Europe* (TGEU): point 5.5.

Rapport de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (13-15 février 2013)

DH-GDR(2013)R3

4. Le CDDH note que, lors de leur 1159<sup>e</sup> réunion (16 janvier 2013, document CM/Del/Dec(2013)1159, point 4.3abcd), les Délégués des Ministres ont décidé de transmettre à l'Assemblée parlementaire et à la Cour le texte du projet de Protocole n° 15 à la Convention tel qu'adopté par le CDDH, pour avis, et le rapport explicatif y afférent, pour information (documents CM(2012)166 et CM(2012)166 add). Le Secrétariat informe que l'adoption du projet de Protocole est prévue pour la session ministérielle du 16 mai 2013 et son ouverture à la signature et à la ratification en juin 2013. Le CDDH note les autres décisions prises par les Délégués lors de la même réunion, concernant les travaux sur la réforme (voir document de référence CDDH(2013)001, §§ 6-7). Le CDDH en tiendra particulièrement compte lors de la préparation, en juin 2013, de ses travaux pour le prochain biennium.

### **3.1 Travaux effectués**

Projet de Protocole n° 16

CDDH(2012)R76

Addendum V

Projet de rapport explicatif au projet de Protocole n° 16

DH-GDR(2013)R3

Addendum I

Projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour

DH-GDR(2013)R3

Addendum II

Projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative »

DH-GDR(2013)R3

Addendum III

Projet de Protocole n° 16 – commentaires reçus

CDDH(2013)010

Comments received from the European Group of National Human Rights Institutions on (i) the draft CDDH report on Interim Measures and (ii) the representative application procedure

CDDH(2013)011

5. Le Président du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR), M. Vit SCHORM (République Tchèque) présente les travaux accomplis par le Comité lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (13-15 février 2013), qui ont abouti à l'élaboration des trois projets de rapports que le CDDH est appelé à examiner et à adopter lors de la présente réunion, pour transmission au Comité des Ministres avant le 15 avril 2013<sup>3</sup> : (i) projet de rapport explicatif du projet de Protocole n° 16, (ii) projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour et (iii) projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative ».

6. En procédant à cet examen, le CDDH tient compte des propositions de libellé reçues des participants avant le 15 mars 2013 et, s'agissant du projet de rapport explicatif au projet de Protocole n° 16, des commentaires faits par la Direction du Conseil Juridique et du Droit International du Conseil de l'Europe à l'égard du projet de Protocole. Le CDDH procède à l'examen des textes paragraphe par paragraphe.

---

<sup>3</sup> Echéance fixée dans les décisions de la session ministérielle de mai 2012.

7. Au terme de son examen, le CDDH approuve formellement le projet de Protocole<sup>4</sup> (document CDDH(2013)R77 add. I) et adopte le rapport explicatif y afférent (document CDDH(2013)R77 add. II), ainsi que les deux autres rapports mentionnés au § 5 ci-dessus (documents CDDH(2013)R77 add. III et IV). En décidant de les transmettre au Comité des Ministres, le CDDH considère avoir accompli le mandat reçu des Délégués (voir document CDDH(2012)009Rev).

### **3.2 Organisation des travaux futurs**

Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (13-15 février 2013)	DH-GDR(2013)R3
Décisions récentes des Délégués des Ministres sur des mesures visant à améliorer l'exécution des arrêts et décisions de la Cour	CDDH(2013)002
Suites à donner à la Conférence de Brighton, 18-20 avril 2012	CDDH(2012)009Rev
Rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclaration d'Interlaken et Izmir	CDDH(2012)R76 Addendum I

8. Le CDDH échange des vues sur l'organisation des travaux des groupes de rédaction institués par le DH-GDR (voir document de référence CDDH(2013)001, § 10). Il décide des dates de leurs réunions en 2012 et 2013 (voir [Annexe VI](#)).

#### **Groupe de rédaction D**

(voir document de référence CDDH(2013)001, § 10 (i))

9. Le CDDH note que le Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D) se réunira du 10 au 12 avril 2013 et du 22 au 24 mai 2013. Lors de ses deux réunions, il préparera : (a) un guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes ;<sup>5</sup> (b) une boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention ;<sup>6</sup> et (c) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour.<sup>7</sup>

10. S'agissant des travaux sur les problèmes systémiques, le CDDH note que l'une des raisons pour lesquelles la question avait été incluse dans la Déclaration de Brighton était l'intention de la Cour d'introduire une "procédure d'arrêt par défaut". La Cour avait annoncé en juin 2012 que son comité sur les méthodes de travail se pencherait sur cette question. N'ayant cependant pas eu de nouvelles depuis lors à ce sujet, le CDDH a demandé à son Président d'écrire au Président de la Cour (cc. Greffier), en demandant

---

<sup>4</sup> Il est rappelé que le CDDH l'avait provisoirement approuvé à sa réunion précédente (novembre 2012) et avait décidé que son approbation définitive aurait lieu en mars 2013, conjointement avec l'adoption de son rapport explicatif.

<sup>5</sup> Voir la Déclaration de Brighton, paragraphe 9. f) ii).

<sup>6</sup> Ibid., paragraphe 9. f) iii). Il est rappelé que, lors de sa 2<sup>e</sup> réunion, le DH-GDR a désigné M. Martin EATON (Royaume-Uni) en tant qu'expert consultant pour préparer un projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention et lui a donné des orientations pour qu'il puisse accomplir cette tâche (voir DH-GDR(2012)R2, § 16-17).

<sup>7</sup> Ibid., paragraphe 20. d.

des informations sur les progrès accomplis et les intentions actuelles de la Cour en la matière, afin que le CDDH puisse disposer de ces informations en temps utile pour la 1<sup>e</sup> réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013)<sup>8</sup>.

***Groupe de rédaction E***

(voir document de référence CDDH(2013)001, § 10 (ii))

11. Concernant les travaux que le GT-GDR-E entreprendra sur des « conclusions et propositions éventuelles de mesures suite à un réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme », le Comité confirme les conclusions du DH-GDR (doc. DH-GDR(2013)R3, paragraphe 17) et décide en outre que :

- (i) La portée du réexamen devrait couvrir non seulement les méthodes de travail et les procédures internes du Panel, mais également son interaction avec les Etats Parties à la Convention et avec l'Assemblée parlementaire respectivement, sans toutefois aborder les procédures internes de ces derniers ;
- (ii) Afin de parvenir à cela, des informations seront nécessaires non seulement de la part du Panel consultatif mais également des Etats Parties et de l'Assemblée parlementaire ;
- (iii) Si cela devait s'avérer nécessaire pour la conduite de ses travaux, le GT-GDR-E est autorisé à tenir des réunions limitées à huis-clos, avec la seule participation des experts nationaux et des représentants du Panel consultatif, de l'Assemblée parlementaire et de la Cour, afin d'obtenir et d'examiner des informations sensibles ou confidentielles. De telles sessions devront être limitées au stricte nécessaire. Les rapports du GT-GDR-E devraient cependant être pleinement accessibles et ne contenir aucune information confidentielle. Les observateurs et autres participants seront en mesure de prendre part aux autres parties des travaux, comme c'est le cas habituellement ;
- (iv) Bien que la désignation d'un rapporteur ne soit pas nécessairement une manière appropriée en l'occurrence pour traiter d'informations sensibles ou confidentielles, un rapporteur pourrait être nommé à d'autres fins ;
- (v) Tous les Etats membres sont invités à fournir leur point de vue sur la question qui sera traitée par le GT-GDR-E, que ce soit par le biais de leur participation aux réunions du GT-GDR-E ou par écrit au Secrétariat ([david.milner@coe.int](mailto:david.milner@coe.int)) avant le vendredi 3 mai 2013 ; cela serait particulièrement utile de la part des Etats qui ont une expérience directe du Panel consultatif.

***Mise en oeuvre au niveau national des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir***

(voir document de référence CDDH(2013)001, § 10 (iii))

---

<sup>8</sup> La réponse envoyée par le Président de la Cour au Président du CDDH le 25 mars 2013 a été envoyée par le Secrétariat aux participants au CDDH et au DH-GDR, le 26 mars 2013, pour information.

12. Enfin, s'agissant des décisions des Délégués des Ministres du 16 janvier 2013 sur les suites à donner au rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir, présenté par le CDDH en novembre 2012 (document CM(2012)167), le CDDH décide que le DH-GDR devrait soumettre en juin une indication sur les priorités qu'il suggère au regard de la liste de propositions figurant au § 153 du document. Sur cette base, le CDDH établira en juin des priorités pour les travaux à mener au cours du biennium 2014-2015. D'ores et déjà il prévoit qu'il pourrait être nécessaire de mettre en place un Groupe de rédaction pendant le biennium.

#### **POINT 4 : ADHESION DE L'UNION EUROPEENNE A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

Rapport de la 3<sup>e</sup> réunion du 47+1 (7-9 novembre 2012)

47+1(2012)R3

Rapport de la 4<sup>e</sup> réunion du 47+1 (21-23 janvier 2013)

47+1(2013)R4

13. Le CDDH est informé par le Secrétariat de l'état de préparation de la réunion de négociation (47+1) prévue les 3-5 avril 2013.

#### **POINT 5 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

Rapport de la 76<sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)

CDDH(2012)R76

##### ***5.1 Droits des personnes âgées (CDDH-AGE)***

Document de référence

CDDH(2013)001

Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du CDDH-AGE (24-26 septembre 2012)

CDDH-AGE(2012)R2

Projet d'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion du CDDH-AGE (15-17 mai 2013)

CDDH-AGE(2013)OJ001

14. Le CDDH a un bref échange de vues sur l'état de préparation de la 3<sup>e</sup> réunion de son groupe de rédaction sur les droits de l'homme des personnes âgées (CDDH-AGE, 15-17 mai 2013) sur la base des informations fournies par le Secrétariat.

15. Le CDDH prend note que, à ce jour, 15 États ont envoyé des exemples de bonnes pratiques pour éventuelle inclusion dans le projet d'instrument en préparation et invite les délégations n'ayant pas encore apporté leur contribution à le faire dès que possible, en se concentrant en particulier sur les domaines où peu d'exemples ont été fournis à ce jour, tels que la protection sociale (chapitre V du projet actuel, en particulier les paragraphes 32 à 37 concernant les soins médicaux) et l'accès à la justice (Chapitre X du projet actuel).

16. Le Secrétariat informe le CDDH que le projet d'instrument, révisé sur la base des suggestions faites par les délégations du CDDH, du CDDH-AGE et du CDBI et incluant les exemples de bonnes pratiques, sera distribué pour commentaires dans les semaines à venir, et que les délégations disposeront d'environ un mois pour leurs commentaires. Le Secrétariat fournit également des informations sur les contacts réguliers en cours avec les Nations Unies, afin d'assurer des synergies dans le travail respectif dans ce domaine.

## ***5.2 Responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme***

Document de référence

CDDH(2013)001

Document préparé par le Secrétariat

CDDH(2012)012

Etude de faisabilité

CDDH(2012)017FIN

17. Le CDDH échange des vues sur la manière de poursuivre les travaux sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme, à la lumière des décisions prises par les Délégués des Ministres lors de leur 1160<sup>e</sup> réunion (30 janvier 2013, document CM/Del/dec(2013)1160, point 4.1).

18. En ce qui concerne l'élaboration d'une déclaration du Comité des Ministres soutenant les Principes directeurs des Nations Unies, à soumettre au Comité des Ministres avant le 30 juin 2014, le CDDH décide de demander au Secrétariat de préparer un projet de déclaration succincte pour examen à sa 79<sup>e</sup> réunion en novembre 2013. Il indique également que le but de la déclaration devrait être celui de soutenir les Principes Directeurs des Nations Unies et de sensibiliser au contenu de ce document.

19. Quant à l'élaboration d'un instrument non-contraignant, à soumettre au Comité des Ministres avant le 31 décembre 2015, le CDDH estime qu'il sera nécessaire de mettre en place un groupe de rédaction. Il note que, pour des raisons budgétaires, cela ne sera probablement pas possible avant 2014. Quant au contenu de l'instrument non-contraignant, plusieurs délégations – sans toutefois prendre une position définitive – expriment leur intérêt pour l'inclusion d'un guide de bonnes pratiques qui, à leur avis, pourrait apporter de la valeur ajoutée. Le CDDH demande au Secrétariat de faire des propositions, pour examen à la prochaine réunion, sur les diverses manières d'impliquer le secteur privé dans cette activité. Ce groupe de rédaction pourrait également être appelé, le cas échéant, à réviser le projet de déclaration.

20. Par ailleurs, le CDDH souligne la nécessité de travailler en coopération étroite avec d'autres acteurs, notamment les Nations Unies, et d'éviter tout double emploi. A cette fin, le Secrétariat informe le CDDH des contacts en cours avec les Nations Unies et avec d'autres acteurs, tels que l'UE et l'Institut danois des droits de l'Homme, ainsi que de l'éventuelle participation du Conseil de l'Europe, et notamment du CDDH, au 2<sup>e</sup> forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, qui se tiendra à Genève le 2-4 décembre 2013. Le CDDH décide qu'au moins un membre du Comité devrait participer à ce Forum.

## ***5.3 Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses***

Document de référence	CDDH(2013)001
Document préparé par le Secrétariat	CDDH(2012)018

21. Le Secrétariat informe le CDDH de l'état de préparation du projet d'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs ou autres travaux en matière de droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses. Il est rappelé que le CDDH a décidé d'examiner l'étude en juin, en vue de son adoption, et que M. Morten RUUD (Norvège) a été nommé rapporteur pour cette activité. Le CDDH prend note du document CDDH (2013)009, concernant le débat au sein du Comité des Ministres tenu le 13 décembre 2012 sur *"La liberté de religion et la situation des minorités religieuses"*, comme source pertinente d'inspiration pour l'étude.

#### ***5.4 Suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées***

Document de référence	CDDH(2013)001
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)4	<u>CDDH(2012)015</u>
Réponses individuelles reçues	
Compilation des réponses	CDDH(2012)16FIN
Synthèse des réponses	CDDH(2013)003

22. Le CDDH examine le projet de rapport sur la mise en œuvre de la recommandation, établi sous la supervision du Rapporteur, Mme Natalia SHAKURO (Ukraine), sur la base des réponses au questionnaire fournies par 36 Etats membres. En l'absence du Rapporteur, le Secrétariat fait une brève présentation générale du rapport et de ses conclusions.

23. Le CDDH examine le projet de rapport et fait un certain nombre de modifications. Le CDDH adopte le rapport tel que modifié (CDDH (2013) R77, addendum V) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour décision sur les éventuelles suites à y donner.

#### ***5.5 Suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre***

Document de référence	CDDH(2013)001
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)5	CDDH(2012)R76 Add.VIII
Synthèse des réponses	CDDH(2013)004

24. Le CDDH examine le projet de rapport sur la mise en œuvre de la recommandation, établi sous la supervision du Rapporteur, Mme Liselot EGMOND (Pays-Bas), sur la base des réponses au questionnaire fournies par 39 Etats membres. Le Rapporteur fait une brève présentation générale du rapport et de ses conclusions.

25. Après un échange de vues préliminaire pour des commentaires généraux, le CDDH examine le projet de rapport, et fait un certain nombre de modifications. Il décide

également d'annexer au rapport des contributions reçues par *Amnesty International*, *ILGA Europe* et *l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)*. Le CDDH adopte le rapport tel que modifié (CDDH (2013) R77, Addendum VI) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour décision sur les éventuelles suites à y donner. Deux délégations ont fait des déclarations concernant le rapport lors de son adoption. Les déclarations figurent à l'Annexe IV du présent rapport.

## 5.6 Travaux futurs

Document de référence

Document préparé par le Secrétariat

CDDH(2013)001

CDDH(2013)005

26. Le CDDH procède à un premier échange de vues sur les travaux futurs en matière de développement des droits de l'homme, et en particulier sur l'élaboration d'une étude visant à identifier d'autres éventuels domaines d'action prioritaire pour le développement et la promotion des droits de l'homme qui mériteraient d'être examinés par le CDDH pendant le biennium. La base de discussion est fournie par un document préparé par le Secrétariat (CDDH(2013)005rev). Le CDDH souligne que, pendant le prochain biennium, sa première tâche consistera à poursuivre et finaliser les travaux déjà en cours (voir points 5.2 et 5.3 ci-dessus).

27. En ce qui concerne les thèmes proposés dans le document CDDH(2013)005Rev, le CDDH ne prend pas de position finale sur ses préférences. Il discute cependant avec un intérêt particulier de l'impact de la crise économique sur les droits de l'homme en Europe et de la formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit, tout en notant que toutes les délégations ne perçoivent pas ces questions comme des priorités pour les travaux du CDDH. En revanche, le CDDH convient de ne pas inclure, dans la future version révisée du document, les propositions concernant l'environnement et le changement climatique, ainsi que la question des entreprises privées à vocation militaire et de sécurité.

28. En outre, le CDDH discute avec intérêt de la proposition faite par une délégation concernant l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les structures nationales de promotion et protection des droits de l'homme, et décide d'inclure cette proposition dans le document révisé.

29. Le CDDH décide également d'inclure dans le futur document révisé les propositions faites par une délégation concernant la liberté d'expression et les droits des femmes (et s'agissant de ce dernier thème, d'y inclure notamment la question de la violence domestique), tout en veillant à éviter les doublons et à chercher des synergies avec les normes et les activités du Conseil de l'Europe (par exemple, CDMSI, GEC, Convention d'Istanbul) et d'autres organisations (UE, Nations Unies etc.).

30. Gardant à l'esprit le fait que la situation budgétaire ne permettra de se concentrer que sur un nombre très limité de sujets additionnels, le CDDH souligne que le document devrait indiquer pour chaque thème, si possible, le résultat concret auquel il aimerait aboutir, les travaux précédents, y compris les recommandations de l'APCE ou les

documents de la Cour, ainsi que les travaux en cours au sein du Conseil de l'Europe ou ailleurs. Le CDDH établira un ordre des priorités parmi les thèmes proposés.

31. Le CDDH demande au Secrétariat de réviser le document CDDH(2013)005Rev sur la base des instructions ci-dessus. Le document devrait être discuté et adopté par le CDDH à sa 78<sup>e</sup> réunion, en juin 2013, en vue de sa transmission au Comité des Ministres en temps utile pour être pris en considérations dans le programme du prochain biennium.

### **POINT 6 : BIOETHIQUE (DH-BIO)**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du DH-BIO (4-7 décembre 2012)

DH-BIO/RAP 2

Projet d'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion du DH-BIO (28-30 mai 2013)

DH-BIO(2013)OJ1

32. Le CDDH échange des vues avec Mme Laurence LWOFF, Secrétaire du Comité de bioéthique (DH-BIO), sur les travaux menés lors de sa 2<sup>e</sup> réunion (4-6 décembre 2012, document DH-BIO/RAP 2 et document de référence CDDH(2013)001) et sur les priorités identifiés par ce comité pour le prochain biennium. Il décide d'y revenir en juin. Il demande au Secrétariat de faciliter l'accès de tous les participants au CDDH au site restreint du DH-BIO.

33. Le CDDH note en particulier que (i) les travaux du Groupe de rédaction aux fins de la préparation d'un avant-projet de Protocole additionnel relatif à la protection de la dignité et des droits fondamentaux des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du traitement et du placement involontaires commenceront en juin 2013, avec la participation notamment de M. Frank SCHÜRMAN (Suisse) en représentation du CDDH ; (ii) le Secrétariat du DH-BIO suit particulièrement les travaux du CDDH-AGE.

34. Enfin, le CDDH décide d'inviter la Présidente du DH-BIO, Dr Anne FORUS (Norvège) à sa réunion de juin 2013.

### **POINT 7 : EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (GEC)**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion de la GEC (14-16 novembre 2012)

GEC(2012)RAP 2

Projet d'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion de la GEC (10-12 avril 2013)

GEC(2013)OJ1

35. Le CDDH échange des vues avec Mme Liri KOPAÇI DI MICHELE, Secrétaire de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC), sur les travaux prévus pour la prochaine réunion (10-12 avril 2013). Le CDDH note en particulier (i) les préparatifs de la prochaine Conférence sur les médias et les femmes, qui aura lieu aux Pays-Bas les 4-5 juillet 2013 et (ii) l'examen du premier projet d'étude de faisabilité sur l'accès des femmes à la justice. Il note aussi que des propositions de priorités pour le prochain biennium seront transmises en temps utile pour leur examen par le CDDH en juin 2013.

36. S'agissant du lancement du quatrième questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres sur la protection des femmes contre la violence, le CDDH fait un lien entre cette activité, qui s'inscrit dans les efforts du Conseil de l'Europe pour faire ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et la proposition d'une délégation concernant les droits des femmes figurant dans le document du Secrétariat sur les travaux futurs en matière de développement des droits de l'homme (CDDH(2013)005Rev).

37. Enfin, le CDDH décide d'inviter la Présidente de la GEC, Mme Carlien SCHEELE (Pays-Bas), à sa réunion de novembre 2013.

## **POINT 8 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)  
Document de référence

CDDH-BU(2013)R87  
CDDH(2013)001

38. Le CDDH prend note de l'allocution prononcée par son Président lors de la réunion « Droits de l'homme et démocratie en action - Un regard vers l'avenir : l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme » (Strasbourg, 30 novembre 2012). Le CDDH confirme les experts qui le représentent auprès d'autres instances (sous réserve de la pertinence des points à l'ordre du jour de celles-ci) et charge le Secrétariat de maintenir une liaison permanente avec eux à ce sujet :

- Comité de bioéthique (DH-BIO) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)
- Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : M. Vit SCHORM (République tchèque)
- Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) : Mme Isik BATMAZ (Turquie)
- Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
- Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : M. Roeland BÖCKER (Pays-Bas).

39. Le CDDH note qu'il sera représenté lors des travaux du Groupe de travail du DH-BIO qui commenceront en juin 2013 (voir § 33 ci-dessus).

## **POINT 9 : ELECTIONS**

Document de référence

CDDH(2013)001

40. Le CDDH approuve l'élection du Dr Anne FORUS (Norvège) en tant que Présidente du DH-BIO et prend note de l'élection de M. Mark BALE (Royaume-Uni) en tant que Vice-président du DH-BIO, dans les deux cas pour un mandat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et renouvelable une fois. Ces élections ont eu lieu par acclamation lors de la 2<sup>e</sup> réunion du DH-BIO (4-6 décembre 2012).

**POINT 10 : ECHANGE DE VUES AVEC DES PERSONNALITES**Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

41. Le CDDH échange des vues avec le Commissaire aux droits de l'homme, M. Nils MUIŽNIEKS. Le débat suscite un grand intérêt au sein du Comité et alimente l'examen auquel le CDDH procède par la suite sur ses priorités pour le prochain biennium (point 13). Le CDDH charge le Secrétariat de tenir compte des résultats de l'échange de vues dans le document révisé sur les priorités du prochain biennium qu'il préparera pour examen par le CDDH en juin 2013.

42. Le Président de la Cour, M. Dean SPIELMANN, participera au CDDH de juin 2013. Le CDDH décide d'établir des contacts préliminaires avec un représentant de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en vue d'une invitation à participer à une future réunion.

**POINT 11 : METHODES DE TRAVAIL**Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)

CDDH-BU(2013)R87

Document de référence

CDDH(2013)001

43. Le CDDH confirme les arrangements adoptés lors de sa réunion de novembre 2012 pour la finalisation de son rapport de réunion, consistant à ce que le Secrétariat présente le vendredi matin un projet de rapport abrégé pour approbation en salle par le CDDH, ainsi que les sections narratives du rapport « long » que le CDDH souhaite adopter également en plénière, étant entendu que les autres parties du rapport « long » seront envoyées par le Secrétariat dans les jours qui suivent la réunion pour approbation par voie électronique. Il est décidé que, à la fin de la discussion de chaque point, le CDDH signalera au Secrétariat s'il souhaite disposer de la section narrative du point en question le vendredi matin, pour examen en plénière.

44. Le CDDH échange également des vues sur les moyens les plus réalistes et efficaces d'assurer un suivi des instruments qu'il élabore, étant donné les limites inhérentes au seul envoi de questionnaires. S'agissant en particulier du suivi des Recommandations du Comité des Ministres élaborées par le CDDH, celui-ci échange des vues sur le but de l'exercice et les moyens d'y parvenir. Il considère que le suivi par le CDDH ne devrait pas viser en premier le contrôle du degré de mise en œuvre des textes au niveau national, relevant de la compétence de chaque Etat membre, mais devrait plutôt se concentrer sur (i) les éventuelles difficultés rencontrées par les Etats pour appliquer le texte, (ii) la vérification de l'actualité du texte au regard de l'évolution et des nouveaux défis auxquels les pays européens sont confrontés et (iii) l'identification des bonnes pratiques existantes.

45. Tout en décidant de revenir sur ces questions à sa réunion de juin 2013, le CDDH souligne à ce stade :

(i) la nécessité de s'assurer que les recommandations soient traduites et diffusées de manière appropriée au niveau national, ce qui est le préalable à tout exercice de suivi ;

(ii) la nécessité de méthodes alternatives aux questionnaires. L'utilité de questionnaires quand ils sont utilisés pour collecter des réponses gouvernementales peut s'avérer limitée. Lorsque des questionnaires sont utilisés, le CDDH encourage la mise en place, au niveau national, de structures de dialogue entre ministères et avec les représentants de la société civile permettant de collecter des informations aussi complètes que possible, y compris sur les difficultés rencontrées et sur les éventuelles carences du texte. Les questionnaires devraient être rédigés en gardant clairement à l'esprit le but recherché. Le CDDH encourage le Secrétariat à structurer le questionnaire en fonction du sujet, mais en permettant toujours aux Etats membres d'y répondre avec souplesse, en prévoyant par exemple des cases permettant aux experts qui le souhaitent de rédiger une réponse circonstanciée, sur le mode narratif.

46. Enfin, tout en appréciant les efforts continus du Secrétariat pour améliorer l'accès aux documents, celui-ci demande aux experts de communiquer au Secrétariat toute difficulté rencontrée. Il encourage le Secrétariat à s'assurer que les liens figurant dans le site permettent l'accès effectif aux documents, et que les documents sont disponibles non seulement en *pdf*, mais aussi en format *word*. Le CDDH demande qu'à un stade approprié avant la réunion, le Secrétariat attire l'attention des experts, par e-mail, sur tout nouveau document important pour la tenue de celle-ci.

## **POINT 12 : CALENDRIER DES REUNIONS**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)  
Document de référence

CDDH-BU(2013)R87  
CDDH(2013)001

47. Le CDDH adopte le calendrier pour 2013 figurant à l'Annexe IV.

## **POINT 13 : INFORMATIONS SUR LA PREPARATION DU BIENNIUM 2014/2015**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)  
Document de référence

CDDH-BU(2013)R87  
CDDH(2013)001

48. Le CDDH échange des vues avec le Directeur Général de la DG1, M. Philippe BOILLAT sur des développements et des perspectives à garder à l'esprit lorsqu'il examinera en juin 2013 ses priorités pour le prochain biennium.

## **POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES**

Rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)  
Document de référence

CDDH-BU(2013)R87  
CDDH(2013)001

### ***14.1 Demandes de participation de représentants d'ONG à certains points de l'ordre du jour de la 77<sup>e</sup> réunion du CDDH***

49. Voir ci-dessus, § 2.

## ***14.2 Travaux des Nations Unies en matière de droits de l'homme***

50. A la lumière notamment des informations fournies par le Secrétariat, le CDDH échange des vues sur la manière dont la politique des Nations Unies en matière de droits de l'homme est prise en compte dans ses propres travaux. Constatant que c'est déjà le cas pour des travaux spécifiques, le CDDH demande au Secrétariat de l'informer régulièrement des développements généraux des travaux à Genève. Sur cette base, le CDDH décidera, au cas par cas, de la nécessité par exemple de désigner un représentant pour suivre une réunion ou un dossier particulier.

\* \* \*

Annexe I**Liste of participants / Liste des participants**

*Sur les 82 participants à la réunion, la répartition hommes/femmes était la suivante : 34 femmes ( 42 %) et 48 hommes ( 58 %) dont le Président.*

**MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA / ALBANIE (*Apologised*)****ANDORRA / ANDORRE**

Mr Joan FORNER ROVIRA, Government Agent to the European Court of Human Rights, Senior Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Government of the Principality of Andorra

Mr Andreu JORDI, Représentant permanent Adjoint d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

**ARMENIA / ARMENIE**

Mr Levon AMIRJANYAN, Chef du département des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

**AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN**

Mr Chingiz ASGAROV, Agent of the Government of the Republic of Azerbaijan at the European Court of Human Rights

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mr Philippe WERY, Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

Mme Marjan JANSSENS, Représentation Permanente de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Ms Monika MIJIC, Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights

**BULGARIA / BULGARIE**

Ms Yordanka PARPAROVA, Ministère des Affaires Etrangères de Bulgarie

**CROATIA / CROATIE**

Mrs Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, Counsellor, Ministry of Foreign and European Affairs

**CYPRUS / CHYPRE**

Ms Theodora CHRISTODOULIDOU, Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Vit SCHORM, Government Agent, Ministry of Justice

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Lars SOLSKOV LIND, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division,

**ESTONIA / ESTONIE**

Mrs Maris KUURBERG, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director, Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

**FRANCE**

Mme Emmanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Levan MESKHORADZE, Governmental Agent of Georgia to the ECHR, Department of State Representation in International Court of Human Rights, Ministry of Justice

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the European Court of Human Rights, Bundesministerium der Justiz

**GREECE / GRECE**

Ms Zinovia STAVRIDIS, Head of the Public International Law Department/Special Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

Mme Ourania PATSOPOULOU, Membre du Conseil Juridique de l'Etat, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Zoltan TALLODI, Agent before ECHR, Ministry of Public Administration and Justice

**ICELAND / ISLANDE (*Apologised*)****IRELAND / IRLANDE**

Mr Peter WHITE, Agent for the Government of Ireland, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

**ITALY / ITALIE**

Ms Stefania ROSINI, Ministère des Affaires Etrangères, Directrice adjointe du service des affaires juridiques

**LATVIA / LETTONIE**

Mrs Kristine LICE, Government Agent, Representative of the Government of Latvia before International Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs

**LIECHTENSTEIN**

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mrs Elvyra BALTUTYTE, Agent of the Government of Lithuania to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

**LUXEMBOURG**

Mme Brigitte KONZ, Conseillère à la Cour d'Appel, Bâtiment CR, Cité Judiciaire

**MALTA / MALTE (*Apologised*)****MONACO**

Mr Jean-Laurent RAVERA, Département des Relations Extérieures de Monaco/Cellule Droits de l'Homme, Agent du Gouvernement près la Cour Européenne des Droits de l'Homme

**MONTENEGRO**

Mr Zoran PAZIN, State Agent to the ECHR

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms Liselot EGMOND, Deputy Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Morten RUUD, Norwegian Ministry of Justice and the Police, Legislation Department

**POLAND / POLOGNE**

Ms Marta KACZMARSKA, Senior Expert, Department for the Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

Aleksandra MEZYKOWSKA, Co-Agent of the Government before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

**PORTUGAL**

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe, Procuradoria Geral da Republica

**REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Lilian APOSTOL, Expert, Ministère de la justice

**ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Catrinel BRUMAR, Agent for the Government before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Vasily NEBENZIA, Director of the Department for International Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

Ms Maria MOLODTSOVA, 1<sup>st</sup> Secretary, Department for International Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

Mr Vladislav ERMAKOV, Deputy to the Permanent Representative, Chancery

**SAN MARINO / SAINT-MARIN** (*Apologised*)**SERBIA / SERBIE**

Mr Slavoljub CARIC, Government Agent, Ministry of Justice and Public Administration of the Republic of Serbia, Office of the Agent before the ECHR

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mr Juraj KUBLA, Ministry of Foreign Affairs of the Slovak Republic, Human Rights Department

**SLOVENIA/SLOVENIE**

Mr Helmut HARTMAN, Ministry of Justice and Public Administration of the Republic of Slovenia

**SPAIN / ESPAGNE**

Ms Esther FELICES ZUBIRI, Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

**SWEDEN / SUEDE**

Ms Helen LINDQUIST, Special Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

**SWITZERLAND / SUISSE**

Mr Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement, Chef de l'Unité Droit européen et Protection Internationale des droits de l'Homme, Office fédéral de la justice

Mr Christoph A. SPENLE, Attorney at Law, Deputy Head of Section, Federal Department of Foreign Affairs FDFA, Directorate of International Law DIL

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

Ms Svetlana GELEVA, Head of Department for Multilateral affairs, Ministry of Foreign Affairs

**TURKEY / TURQUIE**

Mr Okan TASDELEN, Deputy Head of Human Rights Department, Ministry of Justice

Ms Gönül ERÖNEN Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Işık BATMAZ, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

**UKRAINE**

Mr Sergiy KYSLYTSYA, Director-General for International Organisations, Ministry of Foreign Affairs

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Derek WALTON OBE, Chairman of the CDDH / Président du CDDH, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

Ms Jennifer O'BRIEN, Foreign and Commonwealth Office

Ms Joanna BATEMAN, Foreign and Commonwealth Office

<b>PARTICIPANTS</b>
---------------------

**Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire**

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department / Chef du Service des questions juridiques et des droits de l'homme

**Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights / Conseiller du président et du greffier, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

**Secretariat of the Committee of Ministers / Secrétariat du Comité des Ministres**

**European Committee on Legal Co-operation / Comité européen de coopération juridique CDCJ**

Mr Philippe KRANTZ

**Gender Equality Commission / Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)**

**Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour**

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department, Department for the Execution of Judgments of the Court / Adjoint à la Chef de Service, Service de l'exécution des arrêts de la Cour

**Directorate of Legal Advice and Public International Law/ Direction du Conseil juridique et du droit international public / (CAHDI)**

**Office of the Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Ms Anne WEBER, Adviser / Conseillère, Office of the Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

**Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

Mr Jean-Bernard MARIE

**European Union / Union Européenne**

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE, Ambassador, Head of the Delegation of the European Union to the Council of Europe

Mr Giovanni Carlo BRUNO, Deputy to the Head of delegation, European Union Delegation, European Union Delegation to the Council of Europe

Ms Amandine VAN DEN EEDE, European Union Delegation to the Council of Europe

Mr Dennis VAN DER VEUR, Seconded National Expert, Equality and Citizens' Right  
Department, European Union Agency for Fundamental Rights

<b>OBSERVERS / OBSERVATEURS</b>
---------------------------------

**HOLY SEE / SAINT-SIÈGE**

Révérénd Père Philip BENE, Officiel, Conseil Pontifical de la Justice et de la Paix, Cité du Vatican

Mr Grégor PUPPINCK

Mlle Andreea POPESCU

**JAPAN / JAPON**

Mr Hideaki GUNJI, Consul (Attorney), Consulate-General of Japan, Consulate-General of Japan

Ms Emiko SAITO, Chargée de mission, Consulate-General of Japan, Consulate-General of Japan

**MEXICO / MEXIQUE**

Mr Alejandro MARTINEZ PERALTA, Chargé d'affaires a.i., Représentation Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mr Diego SANDOVAL, stagiaire

**Non-member State / Pays non-membre**

**BELARUS**

Mr Alexander OPIMAKH, Deputy Head of European Cooperation Department, Head of the OSCE and Council of Europe Unit

**European Group of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights (NHRI) / Groupe européen des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (INDH)**

Ms Angela STEVENS, Senior Solicitor from the Northern Ireland Human Rights Commission

Ms Debbie KOHNER, Secretariat to the European Group of NHRIs

**Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**

Ms Noemie BIENVENU

<b>Non governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales</b>
--

**Amnesty International**

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser, Law and Policy Programme

**International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ)**

Massimo FRIGO, Legal Advisor at the Europe Programme of the ICJ

<b>Invitees to this meeting / invités à cette réunion</b>
---

**European Trade Union Confederation (ETUC) / Confédération européenne des syndicats (CES)**

Mr Klaus LÖRCHER, Conseiller des droits de l'homme de la CES, Confédération européenne des syndicats

**European Conference of Churches / Conférence des églises européennes (KEK)**

Mr Richard FISCHER

**International Lesbian and Gay Association – Europe (ILGA – Europe) / Association internationale lesbienne et gay - Europe (ILGA – Europe)**

Mr Nigel WARNER, ILGA-Europe Council of Europe adviser

**Transgender Europe - TGEU**

Mr Richard KÖHLER, Policy & Capacity Officer

\* \* \*

<b>SECRETARIAT</b>
--------------------

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et État de droit  
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Philippe BOILLAT, Director General / Directeur Général, Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction Générale droits de l'Homme et Etat de droit

Mr Christos GIAKOUMOPOULOS, Director / Directeur, Human Rights Directorate / Direction des droits de l'Homme

Mr Jan KLEIJSSSEN, Director / Directeur, Information Society and Action against Crime Directorate / Direction de la Société de l'Information et de la lutte contre la criminalité

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Department / Chef de Service, Human Rights Policy and Development Department / Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mr Daniele CANGEMI, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Mr Matthias KLOTH, Administrator, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Mme Virginie FLORES, Lawyer / Juriste, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Anna-Chiara CERRI, Head of LGBT Issues Unit / Chef d'Unité en charge des questions LGBT

Mr Carlos de SOLA, Head of Bioethics Department / Chef du Service de la Bioéthique

Mrs Laurence LWOFF, Secretary of the DH-BIO / Secrétaire du DH-BIO

Ms Liri KOPACI-DI MICHELE, Head of Division / Chef de Division, Gender Equality and violence against women / Égalité entre les femmes et les hommes et violence à l'égard des femmes

Mme Corinne GAVRILOVIC, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

#### **INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Christopher TYCZKA  
Derrick WORSDALE  
Didier JUNGLING

\* \* \*

Annexe II**Ordre du jour****POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX**

Projet d'ordre du jour	CDDH(2013)OJ001
Projet d'ordre des travaux	CDDH(2013)OT001
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Rapport de la 76 <sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)	CDDH(2012)R76

**POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Recommandation 2010(2013) - « Migration et asile : montée des tensions en Méditerranée orientale »	CDDH(2013)006

**POINT 3 : REFORME DE LA COUR (DH-GDR)**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 76 <sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)	CDDH(2012)R76
Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (13-15 février 2013)	DH-GDR(2013)R3

***3.1 Travaux effectués***

Projet de Protocole n° 16	CDDH(2012)R76 Addendum V
Projet de rapport explicatif du projet de Protocole n° 16	DH-GDR(2013)R3 Addendum I
Projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour	DH-GDR(2013)R3 Addendum II
Projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative »	DH-GDR(2013)R3 Addendum III

***3.2 Organisation des travaux futurs***

Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (13-15 février 2013)	DH-GDR(2013)R3
Décisions récentes des Délégués des Ministres sur des mesures visant à améliorer l'exécution des arrêts et décisions de la Cour	CDDH(2013)002
Suites à donner à la Conférence de Brighton, 18-20 avril 2012	CDDH(2012)009Rev

**POINT 4 : ADHESION DE L'UNION EUROPEENNE A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	<u>CDDH(2013)001</u>
Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du 47+1 (7-9 novembre 2012)	47+1(2012)R3
Rapport de la 4 <sup>e</sup> réunion du 47+1 (21-23 janvier 2013)	47+1(2013)R4

**POINT 5 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 76 <sup>e</sup> réunion du CDDH (27-30 novembre 2012)	CDDH(2012)R76

### **5.1 Droits des personnes âgées (CDDH-AGE)**

Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 2 <sup>e</sup> réunion du CDDH-AGE (24-26 septembre 2012)	<u>CDDH-AGE(2012)R2</u>
Avant-projet d'ordre du jour de la 3 <sup>e</sup> réunion du CDDH-AGE (15-17 mai 2013)	<u>CDDH-AGE(2013)OJ03Prov</u>

### **5.2 Responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme**

Document de référence	CDDH(2013)001
Document préparé par le Secrétariat	<u>CDDH(2012)012</u>
Etude de faisabilité	CM(2012)164 add

### **5.3 Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses**

Document de référence	CDDH(2013)001
Document préparé par le Secrétariat	CDDH(2012)018
Débat thématique du Comité des Ministres : « Liberté de religion et situation des minorités religieuses »	CDDH(2013)009

### **5.4 Suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées**

Document de référence	CDDH(2013)001
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)4	CDDH(2012)015
Lien vers la page web - réponses au questionnaire	
Compilation des réponses des Etats membres au questionnaire	CDDH(2012)16FIN
Projet de rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation	CDDH(2013)003

### **5.5 Suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre**

Document de référence	CDDH(2013)001
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)5	CDDH(2012)R76 Add.VIII
Lien vers la page web - réponses au questionnaire	
Compilation des réponses des Etats membres au questionnaire	CDDH(2013)004
Contributions d'Amnesty International, ILGA Europe et European Union Agency for Fundamental Rights <i>(disponible uniquement en anglais)</i>	CDDH(2013)008
Projet de rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation	CDDH(2013)007

### **5.6 Travaux futurs**

Document de référence	CDDH(2013)001
Liste annotée de thèmes possibles pour les futurs travaux - Document préparé par le Secrétariat – et commentaires d'une Délégation	CDDH(2013)005Rev

**POINT 6 : BIOETHIQUE (DH-BIO)**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 2 <sup>e</sup> réunion du DH-BIO (4-7 décembre 2012)	DH-BIO/RAP 2
Projet d'ordre du jour de la 3 <sup>e</sup> réunion du DH-BIO (28-30 mai 2013)	DH-BIO(2013)OJ1

**POINT 7 : EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (GEC)**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001
Rapport de la 2 <sup>e</sup> réunion de la GEC (14-16 novembre 2012)	GEC(2012)RAP 2
Projet d'ordre du jour de la 3 <sup>e</sup> réunion de la GEC (10-12 avril 2013)	GEC(2013)OJ1

**POINT 8 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

**POINT 9 : ELECTIONS**

Document de référence	CDDH(2013)001
-----------------------	---------------

**POINT 10 : ECHANGE DE VUES AVEC DES PERSONNALITES**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

**POINT 11 : METHODES DE TRAVAIL**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

**POINT 12 : CALENDRIER DES REUNIONS**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

**POINT 13 : INFORMATION SUR LA PREPARATION DU BIENNIUM 2014/2015**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

**POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES**

Rapport de la 87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (7-8 mars 2013)	CDDH-BU(2013)R87
Document de référence	CDDH(2013)001

***14.1 Demandes de participation de représentants d'ONG******14.2 Travaux des Nations Unies en matière de droits de l'homme***

Annexe III**Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2010(2013) - "Migration et asile: montée des tensions en Méditerranée orientale":****Commentaires adoptés par le CDDH  
à sa 77<sup>e</sup> réunion (19-22 mars 2013)**

1. A l'égard de cette Recommandation, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) souhaite présenter les commentaires suivants.
2. Le CDDH note que le Conseil de l'Europe doit s'assurer que ses valeurs fondamentales (protection des droits de l'homme et de l'état de droit) sont également respectées dans le domaine de la migration et de l'asile. Il note que le Conseil de l'Europe dispose déjà d'une vaste palette de conventions, lignes directrices et recommandations. Dès lors, il conviendrait d'éviter toute nouvelle activité normative dans le domaine, à moins que des besoins spécifiques ne soient identifiés. Il est crucial que les diverses instances telles que les organes de contrôle, coordonnent leurs travaux et coopèrent entre elles (en particulier avec l'Union européenne et le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) afin d'éviter tout double emploi ou activité parallèle et de parvenir à des résultats ayant une valeur ajoutée.

\* \* \*

Annexe IV

**Déclarations faites par deux délégations concernant le suivi  
de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres  
sur des mesures visant à combattre la discrimination  
fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre**

(point 5.5 de la 77<sup>e</sup> réunion du CDDH, 19-22 mars 2013)

**BULGARIE**

La Bulgarie réitère sa position exprimée lors de la 76<sup>e</sup> réunion du CDDH que la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres ne prévoit pas une régularité du suivi sur sa mise en œuvre.

**FEDERATION DE RUSSIE**

*(original anglais – traduction par le Secrétariat)*

La Fédération de Russie n'a pas participé à l'adoption du rapport concernant le questionnaire sur le suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et se dissocie du contenu du rapport, pour les raisons exprimées dans la déclaration faite par le Représentant de la Fédération de Russie à la 1081<sup>e</sup> réunion du Comité des Ministres, le 31 mars 2010, annexée au procès-verbal (addendum au document [CM/Del/Dec\(2010\)1081](#)), et dans la déclaration de la Fédération de Russie annexée au rapport de la 76<sup>e</sup> réunion du CDDH (document CDDH(2012)R76, Annexe VI).

\* \* \*

Annexe V**Calendrier des réunions du CDDH et de ses instances subordonnées**Adopté par le CDDH lors de sa 77<sup>e</sup> réunion (19-22 mars 2013)

<b>Premier semestre 2013</b>		
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		21-23 janvier
<i>1160<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>30 janvier</i>
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction C sur la réforme de la Cour (GT-GDR-C)		30 janvier - 1 février
3 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		13-15 février
87 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris 7-8 mars
77 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		19-22 mars
<i>1166<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>27 mars</i>
5 <sup>e</sup> réunion du groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		3-5 avril
<i>1167<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>3 avril</i>
<i>1168<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>10 avril</i>
1 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction D sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)		10-12 avril
3 <sup>e</sup> réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		10-12 avril
3 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité de bioéthique (DH-BIO-BU)		18-19 avril
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les personnes âgées (CDDH-AGE)		15-17 mai
<i>123<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres</i>		<i>16 mai</i>
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction D sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)		15-17 mai
1 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction E sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)		22-24 mai

3 <sup>e</sup> réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		28-30 mai
4 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		5-7 juin
88 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris 13-14 juin
78 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		25-28 juin
<b>Second semestre 2013</b>		
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction E sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)		18-20 septembre
[3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction E sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E) Si nécessaire]		[9-11 octobre]
4 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité de bioéthique (DH-BIO-BU)		[mi-octobre]
5 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		29-31 octobre
4 <sup>e</sup> réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		13-15 novembre
89 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		7-8 novembre
4 <sup>e</sup> réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		18-22 novembre
79 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		26-29 novembre

\* \* \*